

Paris, le 22/07/2010\$

**CIRCULAIRE COMMUNE 2010 - 13 -DC**

**Objet : Droit à l'information : campagne 2010**

Madame, Monsieur le directeur,

La quatrième campagne d'information aux actifs organisée par le Gip info retraite donnera lieu à l'envoi de quelques 5 millions de documents entre le 27 août et le 3 décembre 2010 (les premières EIG seront envoyées le 17 septembre) selon un calendrier programmé entre les régimes joint en annexe 1.

Pour rappel, les générations concernées par cette campagne 2010 sont celles nées en 1954 et 1955 d'une part, et celles nées en 1960, 1965, 1970 et 1975 d'autre part.

Une instruction 2010-38 DSI-RC du 30 mars 2010 indique le calendrier de collecte et les principales évolutions fonctionnelles de cette campagne.

Néanmoins, le Conseil d'administration du Gip info retraite a mis en débat, compte tenu de la réforme des retraites, une adaptation de la campagne des EIG 2010 et le Président du Gip info retraite a communiqué, lors de la séance du 16 juin dernier, la réponse du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, au courrier adressé par le Gip :

*« Il est effectivement préférable de décaler la campagne d'EIG 2010 à 2011 et d'adresser aux générations 1954 et 1955 un RIS en 2010. Je vous informe que le calendrier de mise en œuvre du droit des assurés à l'information sur leur retraite prévu par le décret n° 2006-708 du 19 juin 2006 sera adapté en ce sens ».*

Il est ainsi officiellement confirmé que les assurés nés en 1954 et 1955 qui devaient être destinataires d'une Estimation Indicative Globale systématique (EIGS) de leurs droits à retraite en 2010 recevront une EIGA (EIG systématique sans estimation), c'est-à-dire l'équivalent d'un Relevé de Situation Individuelle (RIS).

Sont également concernées par cette disposition les EIG rectificatives adressées à compter du mois de juillet 2010 aux générations 1950, 1951, 1952 et 1953 destinataires d'une EIG dans le cadre des campagnes systématiques de 2008 et de 2009 (les EIG rectificatives sans estimation sont indiquées sous le terme EIGB).

Une lettre spécifique accompagne ces EIG 2010 (dont les modèles lettre n° 20 pour les EIG des générations 1954 et 1955 et lettre n° 21 pour les EIG rectificatives des générations 1950, 1951, 1952 et 1953 sont joints en annexe 2).

Comme l'indique le courrier d'accompagnement, les EIG des générations 1954 et 1955 seront recyclées dans la campagne systématique 2011 qui, de ce fait, comportera 4 générations d'EIG : 1951, 1954, 1955 et 1956, avec des estimations appliquant les règles issues de la réforme.

Il est à prévoir que l'envoi d'EIG sans estimation générera un afflux de demandes d'informations et/ou de réclamations, avec une particularité pour les réclamations des bénéficiaires d'EIG rectificatives.

En conséquence, la gestion des retours 2010 donnera lieu à une instruction spécifique début septembre prenant en compte les conclusions des réflexions conduites en commun au sein du Gip info retraite.

Le numéro de téléphone figurant comme point de contact Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO sur les lettres d'accompagnement des documents expédiés par l'AGIRC-ARRCO est le numéro unique CICAS : 0820 200 189.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

P.J. : 2 annexes

## Information aux actifs - Campagne 2010 - Traitements SUD, CR5, remise en poste

Traitement	Populations concernées (mois de naissance, année)	Date de traitement	Date limite d'envoi CR5 CFT	Volumes estimés (nb dossiers à traiter)	Éditique PROBTP	N° envoi	Date de remise en poste prévue
Eclatement NS4 RIS en mois de naissance		18/08/2010					
RIS01	01 et 02 et 03 et 04	19/08/2010	24/08/2010	300 000	120 000	1	27/08/2010
RIS02	05 et 06 et 07 et 08	24/08/2010	27/08/2010	300 000	120 000	2	03/09/2010
RIS03	09 et 10 et 11 et 12	27/08/2010	01/09/2010	300 000	120 000	3	10/09/2010
Eclatement NS4 EIG en mois de naissance		01/09/2010					
EIG01	01 et 02 – 1955	02/09/2010	08/09/2010	140 000	56 000		17/09/2010
RIS04	01 et 02 et 03 et 04	06/09/2010	09/09/2010	300 000	120 000	4	17/09/2010
EIG02	01 et 02 – 1954	09/09/2010	13/09/2010	140 000	56 000	5	24/09/2010
RIS05	01 et 02 et 03 et 04	13/09/2010	16/09/2010	300 000	120 000		
EIG03	03 et 04 – 1955	16/09/2010	20/09/2010	140 000	56 000	6	01/10/2010
RIS06	01 et 02 et 03 et 04	20/09/2010	23/09/2010	300 000	120 000		
EIG04	03 et 04 – 1954	23/09/2010	27/09/2010	140 000	56 000	7	08/10/2010
RIS07	05 et 06 et 07 et 08	27/09/2010	30/09/2010	300 000	120 000		
EIG05	05 et 06 – 1955	30/09/2010	04/10/2010	140 000	56 000	8	15/10/2010
RIS08	05 et 06 et 07 et 08	04/10/2010	07/10/2010	300 000	120 000	9	22/10/2010
EIG06	05 et 06 – 1954	07/10/2010	11/10/2010	140 000	56 000		
RIS09	05 et 06 et 07 et 08	11/10/2010	14/10/2010	300 000	120 000	10	29/10/2010
EIG07	07 et 08 – 1955	14/10/2010	18/10/2010	140 000	56 000		
RIS10	09 et 10 et 11 et 12	18/10/2010	21/10/2010	300 000	120 000	11	09/11/2010
EIG08	07 et 08 – 1954	21/10/2010	25/10/2010	140 000	56 000		
RIS11	09 et 10 et 11 et 12	25/10/2010	28/10/2010	300 000	120 000	12	19/11/2010
EIG09	09 et 10 – 1955	28/10/2010	03/11/2010	140 000	56 000		
RIS12	09 et 10 et 11 et 12	03/11/2010	08/11/2010	300 000	120 000	13	26/11/2010
EIG10	09 et 10 – 1954	08/11/2010	15/11/2010	140 000	56 000		
EIG11	11 et 12 – 1955	15/11/2010	18/11/2010	140 000	56 000	14	03/12/2010
EIG12	11 et 12 – 1954	18/11/2010	22/11/2010	140 000	56 000		

Lettre 20

Logo(s)

ligne 1 Adresse assuré  
 ligne 2 Adresse assuré  
 ligne 3 Adresse assuré  
 ligne 4 Adresse assuré  
 ligne 5 Adresse assuré  
 ligne 6 Adresse assuré  
 ligne 7 Adresse assuré

Le Date Edition

Civilité,

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a instauré le droit, pour tout assuré, d'être régulièrement informé sur sa future retraite. Pour ce faire, elle a créé un Groupement d'Intérêt Public, le GIP Info Retraite, qui réunit les 35 organismes de retraite légalement obligatoires.

Vous êtes né en AAAA : nous avons aujourd'hui le plaisir de vous adresser, au nom de tous vos organismes de retraite et à titre de renseignement, votre premier relevé de situation individuelle. Vous pouvez dans ce document vérifier l'exactitude de vos données de carrière.

Vous recevrez un courrier comportant une estimation de vos droits futurs fin 2011. Ce courrier tiendra compte des évolutions apportées par la réforme des retraites en 2010.

- La première page du relevé présente la synthèse de vos droits à la retraite connus au 31 décembre de l'année passée :
  - le nombre de trimestres pour votre retraite de base (durée d'assurance totale) ;
  - le nombre de points pour votre retraite complémentaire (ou de base).
- Les pages suivantes détaillent ces éléments pour chacun de vos organismes de retraite en l'état des informations qu'ils détiennent.
- Un document d'information générale complète ce courrier.

Vous trouverez sur le site Internet du GIP Info Retraite [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) un glossaire et des informations pour mieux comprendre votre retraite.

Nous vous prions d'agréer, Civilité, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature(s)

**VOS INTERLOCUTEURS**

Pour toute information générale Pour rectifier vos coordonnées	Pour toute demande concernant une partie de votre carrière
<div style="border: 1px dashed black; width: 80%; margin: auto; padding: 10px;">                     Point de contact                 </div>	Veuillez contacter directement l'organisme de retraite compétent. Ses coordonnées figurent en haut de la page qui le concerne.

Lettre 21

Logo(s)

ligne 1 Adresse assuré  
ligne 2 Adresse assuré  
ligne 3 Adresse assuré  
ligne 4 Adresse assuré  
ligne 5 Adresse assuré  
ligne 6 Adresse assuré  
ligne 7 Adresse assuré

Le Date Edition

Civilité,

Nous avons le plaisir de vous adresser, au nom de tous vos organismes de retraite et à titre de renseignement, votre document rectifié. Vous pouvez vérifier que vos données ont bien été rectifiées selon votre demande.

Vous recevrez un courrier comportant une estimation de vos droits futurs fin 2011. Ce courrier tiendra compte des évolutions apportées par la réforme des retraites en 2010.

- La première page du relevé présente la synthèse de vos droits à la retraite :
  - le nombre de trimestres pour votre retraite de base (durée d'assurance totale) ;
  - le nombre de points pour votre retraite complémentaire (ou de base).
- Les pages suivantes détaillent ces éléments pour chacun de vos organismes de retraite en l'état des informations qu'ils détiennent.
- Un document d'information générale complète ce courrier.

Vous trouverez sur le site Internet du Gip Info Retraite [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) un glossaire et des informations pour mieux comprendre votre retraite.

Nous vous prions d'agréer, Civilité, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature(s)

**VOS INTERLOCUTEURS**

Pour toute information générale Pour rectifier vos coordonnées	Pour toute demande concernant une partie de votre carrière
<div style="border: 1px dashed black; padding: 10px; width: 80%; margin: auto;">Point de contact</div>	Veuillez contacter directement l'organisme de retraite compétent. Ses coordonnées figurent en haut de la page qui le concerne.